

M. CASEY : Quand vous aurez un peu plus d'expérience, vous connaîtrez mieux.

L'ORATEUR—SUPPLÉANT : A l'ordre ! Ce n'est pas le temps de discuter cette question.

M. CASEY : Ce n'est pas l'habitude chez le président de dire "adopté" dès qu'un orateur s'assied. Il faut donner aux députés le temps de se lever pour parler.

L'ORATEUR—SUPPLÉANT : A l'ordre ! Si l'honorable député voulait ne pas faire la leçon à tout le monde, ce serait mieux.

M. CASEY : Vous avez besoin de leçons et vous les aurez.

M. WATSON : J'ai posé une question au ministre des finances.

M. FOSTER : J'allais vous donner la réponse, mais vous vous querelliez avec le président.

M. WATSON : C'était le président lui-même qui se querellait avec les députés.

Saint-Henri, bureau de poste, etc. .... \$7,500

M. HYMAN : Quelle est la population ?

M. CASEY : Où est situé Saint-Henri ?

M. FOSTER : Dans le comté d'Hochelaga.

M. LANDERKIN : Qui est député de ce comté ?

M. DESJARDINS : Il n'y a pas de contestation là.

M. WATSON : Quel est le revenu de ce bureau ?

M. FOSTER : Le revenu postal est de \$1,700.

M. LANDERKIN : D'après le rapport du directeur général des postes, c'était \$1,667.74. Tout de même, l'honorable ministre est plus près du chiffre que d'habitude.

M. HYMAN : Est-ce là un crédit final, ou doit-il y en avoir d'autres ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il y a eu l'an dernier un crédit de \$8,000. Quel doit être le coût total ?

M. FOSTER : Il y a eu un crédit de \$4,000, en 1890, pour le site. Le site a été acheté et rien de plus n'a été dépensé jusqu'au 31 décembre 1890. Il s'agit maintenant d'exécuter les travaux.

M. LANDERKIN : Cela coûtera environ \$25,000 pour en retirer un revenu de \$1,667.

M. O'BRIEN : Je vois que dans ce cas-ci, le gouvernement paie le site, tandis qu'à Orillia, où je demeure, la municipalité paie le site. Pourquoi le gouvernement paie-t-il le site, dans un cas, tandis qu'il oblige la municipalité de payer, dans un autre ?

M. FOSTER : Je vois que le chiffre du contrat est de \$7,770 ; le site coûte \$3,500, et ce crédit de \$7,500 est pour commencer les travaux. La façade de l'édifice aura 43 pieds et 6 pouces, sur 333 et 6 pouces, deux étages. Le mur de la façade sera en pierre, les autres murs en briques, et le toit en bois. Le rez-de-chaussée sera affecté au bureau de poste, l'étage supérieur servira aux bureaux de la douane.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Autant que je puis voir, l'honorable ministre doit se tromper au sujet du coût. Il dit que \$4,000 furent votés en 1889-90, \$8,000 l'an dernier, et l'on nous demande \$7,500 de plus.

M. FOSTER : Mais des \$8,000 votés l'an dernier, il n'y a rien eu de dépensé. Une partie de ce

crédit se trouvera périmée. Le contrat et le prix du site s'élevaient à un total de \$11,700. Puis viennent l'ameublement, les appareils et dépenses accessoires qui portent l'estimation totale à \$19,000.

M. BARRON : Le ministre des finances n'a pas encore répondu à la question de l'honorable député de Muskoka, au sujet de la différence entre ce cas et celui d'Orillia.

M. FOSTER : Il y avait une différence entre les deux cas. Nous n'avons pas été obligés d'acheter le site pour Laprairie. Nous ne pouvons pas forcer une municipalité de donner le site. Un bureau de poste est un édifice public ; souvent, la localité offre le site ; alors, le gouvernement est très heureux de l'accepter, et nous serions encore beaucoup plus heureux si cet exemple était souvent suivi.

M. O'BRIEN : C'est un principe des plus étranges, d'accepter le site, si la municipalité l'offre, et de l'acheter, s'il n'est pas offert. Pourquoi Orillia fournirait-il un site, quand le gouvernement en achète un pour la ville de Saint-Henri qui a beaucoup moins de droits à un bureau de poste ?

M. DESJARDINS (Hochelaga) : L'honorable député parle de Saint-Henri comme si c'était une petite ville ; elle a une population de 15,000 âmes. On avait si peu de facilités sous le rapport de la malle, qu'il fallait aller à Montréal. Le bureau de poste était tenu dans une petite salle d'environ 10 pieds carrés. Saint-Henri est à environ deux milles de Montréal et c'est un faubourg dont la population augmente rapidement. C'est un centre de distribution. Il y a dans les environs de Montréal plusieurs petits bureaux de poste qui dépendent de Saint-Henri. Je ne vois pas pourquoi cette ville n'aurait pas un bureau de poste, si ce n'est parce que c'est dans la province de Québec.

M. McMULLEN : Je vois que le montant déposé dans la caisse d'épargne du bureau de poste a été de \$330.31. Dans trois villes de mon comté, il y a une moyenne de \$30,000 dans ces caisses d'épargne, et il n'y a pas d'édifice pour le bureau de poste. Le revenu total du bureau de poste de Saint-Henri, l'année dernière, s'est élevé à \$1,667.94 ; les mandats-poste, 241, au montant total de \$3,110 durant l'année ; le chiffre de la commission, \$32 ; compensation au maître de poste sur ces mandats-poste, \$8.23 ; salaire du maître de poste, \$5.28 ; et pour la salle dont l'honorable député a parlé, \$60 par an de loyer ; et l'on nous demande de voter \$19,000 pour un bureau de poste dans une ville comme celle-là. C'est même pire qu'ailleurs. Je ne saurais qualifier cela autrement que de fraude effrontée. Je ne puis comprendre que les honorables députés de la droite demandent au comité d'approuver une dépense aussi absurde.

M. DESJARDINS (Hochelaga) : Il sera de mon devoir d'informer mes amis libéraux de Saint-Henri de la manière dont ils sont traités par l'opposition dans ce parlement.

M. LANDERKIN : Nous avons discuté assez au long la question de la lumière électrique ; il s'agit maintenant de la question rielliste. L'honorable député de Muskoka comprend qu'on les paie un à un, par un bureau de poste ou autre chose. Nous serons bientôt arrivés à la fin de la liste du vote Riel, et j'espère que nos amis riellistes de l'ouest seront satisfaits.

M. CASEY : Ce qui fait voir sous un jour plus mauvais encore cette question, c'est la remarque de